

CONDITIONS GENERALES LUDOTHEQUE L'ISLE AUX CHIENS:

- 1) Pour pouvoir bénéficier d'un accès à la ludothèque de l'Isle aux chiens vous devez: signer les conditions générales, verser un chèque de caution et être à jour de cotisation (cotisation incluse dans l'abonnement annuel cours collectifs illimités).
- 2) Les jeux et les livres empruntés sont sous votre responsabilité. Ils doivent être utilisés sous votre surveillance. Aucun incident impliquant des animaux, des personnes ou des biens ne pourra être imputé à l'Isle aux chiens ou à son responsable Mr Olivier Taupin ainsi qu'à aucun de ses employés ou stagiaires.
- 3) Lors de l'emprunt veuillez vérifier l'état général (du contenu et du contenant) de l'objet emprunté. Nous vous demandons de signaler immédiatement toute anomalie afin que celle-ci ne vous soit pas imputée.
- 4) Vous devez noter toutes les informations demandées (numéro du jeu, date...) sur la feuille des entrées et des sorties de la ludothèque, le jour de l'emprunt et le jour du retour.
- 5) Vous ne pouvez emprunter que deux articles à la fois pour une durée maximale de trois semaines. Tout emprunt supplémentaire devra faire l'objet d'une dérogation par un responsable et un nouveau chèque de caution pourra vous être demandé.
- 6) Si un jouet est cassé ou abîmé vous devez le signaler à un responsable. Celui-ci décidera si le jouet doit être réparé, remplacé ou juste remis en circulation. Toute réparation ou remplacement seront facturés à la dernière personne l'ayant emprunté.
- 7) Tout refus de paiement engendrera l'encaissement du chèque de caution et la radiation immédiate de l'accès à la ludothèque.
- 8) Avant toute restitution nous vous demandons de nettoyer et désinfecter les jouets afin notamment d'éviter toute propagation de maladies (veuillez utiliser un produit enlevant minimum 99 % des bactéries, ne pas utiliser de Javel).
- 9) L'Isle aux chiens se réserve le droit de vous interdire l'accès à la ludothèque si: vous ne respectez pas ces conditions générales, vous ne respectez pas les règles de sécurité de l'établissement ou en cas de dégradation.

Les emprunteurs confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par Monsieur TAUPIN Olivier.

Ce contrat est rempli une fois par l'emprunteur en deux exemplaires dont il en conservera un. Il servira de référence et d'accord pour tout emprunt à venir.

Lu et approuvé :

Fait à :, le.....

Signature du ou des emprunteurs

M. TAUPIN Olivier, L'Isle aux chiens
N° Siret : 822 950 010 00014